

Appendix  
(E. E.)  
5th Feby.

Government for protection, against the painful and humiliating prospect, that their posterity might be doomed to acquire the language and assume the manners and character of a foreign people. And they also considered that the right of the Townships to a Representation in the Provincial Assembly would not have been withheld from them in any other British Colony, nor perhaps even here, had not their language and descent been British.

Your Petitioners would gladly limit their solicitations to one point—that of being allowed a Representation in the Provincial Parliament, proportioned to the consequence and growing importance of the extensive Districts they inhabit—if a sober view of their future safety would permit them to confine themselves to that object; but it is impossible that even this sacred and inestimable privilege might, when accorded, be deprived of much of its advantages and efficiency towards procuring the settlement of the wild lands by Emigrants from Britain, in consequence of the influence of the majority of French Canadians, which would still be found in the House of Assembly of Lower Canada, who, in the midst of professions of attachment to the Mother Country, seek to preserve themselves a separate and distinct people. To secure and preserve to the Colony, and to the Mother Country, the full benefit which would be likely to arise from the establishment of principles calculated to produce a gradual assimilation of British feelings among all the Inhabitants of whatever origin, it would be essentially necessary that a Legislative Union between the Provinces of Upper and Lower Canada should take place.

There are many reasons, in addition to the one your Petitioners have just assigned, which render the Legislative Union of the two Provinces indispensable for their common prosperity, and which cause that measure to be most earnestly desired by all the Inhabitants of both, who are not influenced by national prejudices, which ought to be extinguished, or by local or private interests, which are unworthy to be weighed against the general benefits to be obtained from the Union.

Your Petitioners humbly represent, that no arguments can be urged against the Union by the French Canadians, which will not, when analyzed, be resolvable into this real meaning, that they desire to remain a separate people, thereby ultimately to become a French Nation, or as they have denominated themselves, the "*Nation Canadienne*." The Canadians, without owing any of their increase to emigration, have more than twice doubled their numbers since the conquest; and although they might, without any injustice or deprivation of actual rights, have been by this time assimilated to their British fellow-subjects, they are nevertheless at this day, with but a few individual exceptions, as much foreigners in character as when that event took place; and must ever continue so, were the present state of things to be permanent. The present crisis therefore offers this alternative to Great Britain—either by uniting the Provinces, to hold out inducements to the French to become English, or by continuing the separation, to hold out inducements to the English in Lower Canada to become French. And the question is not, whether a country already peopled is to renounce its national feelings and characteristics, as the French Canadians may endeavour to represent; but whether a country, for the most part waste, and to be hereafter chiefly peopled by a British race, is to assume the character, language and manners of a foreign nation. Should the latter course be preferred, Great Britain will be rearing up a people of foreigners, to become at no distant period, from their rapidly increasing population, a scourge to its adjoining Colonies; whereas, if the Union be adopted, it would ultimately remove national prejudices and hostility, derived from difference of origin, and consolidate

sacré à la protection du Gouvernement Britannique, contre la perspective pénible et humiliante pour les habitans de voir leur postérité contrainte d'apprendre la langue et de prendre les mœurs et le caractère d'un peuple étranger. Et ils ont cru aussi que le droit des Townships à être représentés dans l'Assemblée Provinciale ne leur aurait été refusé dans aucune autre colonie britannique, pas même ici peut-être, s'ils n'eussent pas eu une langue et une origine britanniques.

Si des vues raisonnables de sûreté future permettaient à vos Pétitionnaires de se borner à ce sujet, ils borneraient volontiers leurs sollicitations à un point, celui d'être représentés dans le Parlement Provincial en proportion de la conséquence et de l'importance croissante des districts étendus qu'ils habitent; mais il est possible que même ce privilège sacré et inestimable, s'il leur était accordé, perdît beaucoup de ses avantages et de son efficacité pour avancer la colonisation des terres en friche par des émigrés de la Grande-Bretagne, en conséquence de l'influence d'une majorité de Canadiens-Français, qu'on retrouverait encore dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, qui au milieu des professions d'attachement à la mère-patrie, cherche à se maintenir comme peuple distinct et séparé. Pour assurer et conserver à la colonie et à la mère-patrie tout l'avantage qui résulterait probablement de l'établissement de principes destinés à produire parmi tous les habitans de toute origine une assimilation graduelle de sentimens britanniques, il serait essentiellement nécessaire qu'une union législative eut lieu entre les Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Il y a beaucoup de raisons, en addition à celles que vos Pétitionnaires viennent de donner, qui rendent l'union législative des deux Provinces indispensables à leur prospérité commune, et qui font désirer très-ardemment cette mesure à tous les habitans de l'une ou de l'autre, qui ne sont pas sous l'influence de préjugés nationaux, qu'on devrait éteindre, ou d'intérêts locaux et privés qui ne valent pas la peine qu'on en tienne compte contre les avantages généraux que procurerait l'union.

Vos Pétitionnaires représentent humblement que les Canadiens-Français n'ont pu opposer à leur union d'arguments que l'analyse ne ramène à cette interprétation réelle, qu'ils désirent demeurer comme peuple séparé, afin de devenir finalement par là une nation française, ou comme ils se sont appelés la "*Nation Canadienne*." Les Canadiens sans devoir aucune partie de leur accroissement à l'émigration, ont plus que deux fois doublé depuis la conquête; et quoiqu'on eût pu jusqu'à présent les assimiler à leurs co-sujets britanniques sans injustice et sans les priver de droits réels, ils ont cependant encore aujourd'hui à un petit nombre près d'exceptions individuelles, un caractère aussi étranger que lorsque la conquête eut lieu; et ils doivent le garder toujours si l'état présent des choses est permanent. C'est pourquoi la crise actuelle offre cette alternative à la Grande-Bretagne, soit d'unir les Provinces pour engager les Français à devenir Anglais, ou de laisser subsister la division pour engager les Anglais du Bas-Canada, à devenir Français. Et la question n'est pas de savoir si un pays déjà peuplé doit renoncer à son caractère et à ses sentimens nationaux, comme les Canadiens-Français peuvent essayer de le représenter, mais si un pays en grande partie désert, et qui doit être par la suite principalement peuplé par une race britannique, doit prendre le caractère, la langue et les mœurs d'une nation étrangère. Si l'on préférait cette dernière marche, la Grande-Bretagne élèvera un peuple d'étrangers, qui vu la rapidité de leur accroissement, deviendront à une époque peu éloignée le fléau des colonies voisines; tandis que si on adoptait l'union, on ferait finalement disparaître les préjugés et les inimitiés nationales produites par la différence d'origine, et on consoliderait la popula-

Appendice  
(E. E.)  
5 Fevr.